

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 942

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 QUATER AB

À la deuxième phrase de l'alinéa 11 après la référence :

« L. 445-3 du code de l'énergie »,

insérer les mots :

« dans sa rédaction antérieure à la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.